



Université de Carthage

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Nabeul

Ecole Doctorale « Techniques de Prise de Décision »

---

## Doctorat - Sciences Economiques

### Doctorat- Sciences de Gestion, option Finance

#### Appel à candidature

### Contrats d'Excellence pour les Études Doctorales (CEED)

L'octroi d'un contrat de financement dans le cadre des études doctorales représente un atout majeur pour la réussite du parcours scientifique. Il garantit au doctorant des conditions de travail propices à la sérénité et à l'excellence, lui permettant de se consacrer pleinement à ses travaux de recherche, d'évoluer dans un environnement scientifique optimal et de contribuer activement à la production de connaissances innovantes au service du développement national.

Dans ce cadre, et conformément à la circulaire n°44/2024 du 23 décembre 2024, l'École Doctorale technique de prise de décision lance un appel à candidatures pour l'attribution de Contrats d'Excellence pour les Études Doctorales (CEED).

#### 1. Nature et durée du contrat

Le CEED est un **contrat de recherche** accordé aux doctorants inscrits en première année de thèse.

- **Durée** : 12 mois
- **Renouvellement** : jusqu'à deux fois, sur la base d'une évaluation scientifique positive (durée maximale : 36 mois)
- **Allocation mensuelle** : 1 500 TND brut
- **Financement** : imputé sur le budget de l'École doctorale dédié aux CEED

Le renouvellement est conditionné à la remise d'un rapport scientifique annuel conjointement signé par le directeur de thèse et le responsable du laboratoire de recherche.

#### 2. Conditions d'éligibilité des candidats

Peuvent faire acte de candidature les doctorants remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

- Être inscrit(e) en première année de doctorat au titre de l'année universitaire 2025–2026 au sein de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Nabeul;

- Présenter un excellent parcours universitaire, attesté par les résultats académiques et la cohérence du cursus ;
- Être âgé(e) de moins de 30 ans à la date de dépôt du dossier ;
- S'engager à une disponibilité totale pour la réalisation des travaux de recherche ;
- Ne bénéficier d'aucune autre bourse ou financement doctoral (national ou international) ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle rémunérée pendant la durée du contrat ;
- Résider effectivement sur le territoire tunisien durant l'exécution du contrat.

### 3. Exigences relatives au sujet de thèse

Le sujet de thèse proposé doit impérativement :

- S'inscrire dans les **priorités nationales de la recherche scientifique** ;
- Présenter un **caractère innovant et original**, tant sur le plan théorique que méthodologique ;
- Offrir des **perspectives claires de valorisation scientifique**, technologique ou socio-économique (publications, brevets, partenariats, impact sociétal, etc.) ;
- Être adossé à un **laboratoire ou une structure de recherche reconnue**.

### 4. Règles applicables aux directeurs de thèse

Afin de garantir l'équité et la qualité de l'encadrement :

- **Un directeur de thèse ne peut encadrer, la même année universitaire, plus d'un doctorant bénéficiaire d'un CEED.**

### 5. Procédure et critères de sélection

Les candidatures seront examinées par un **comité de sélection** désigné par le Directeur de l'établissement.

La sélection repose sur :

- **L'évaluation du dossier académique** du candidat (excellence du parcours, cohérence de la formation, distinctions éventuelles) ;
- **La qualité scientifique du sujet de thèse** (pertinence, innovation, faisabilité, potentiel de valorisation) ;
- **Les compétences transversales du candidat** (capacité de communication, esprit critique, autonomie) ;
- **La motivation et l'engagement** pour la recherche doctorale.

Le comité attribuera un **score global**, fondé sur :

- Le dossier de candidature déposé lors de l'inscription en doctorat ;
- Un **entretien oral**, destiné à apprécier la maturité scientifique, la motivation et la capacité du candidat à mener un projet de recherche exigeant.

## 6. Dossier de candidature

Le dossier doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

- La **demande de candidature CEED**, dûment remplie et signée ;
- Une **attestation d'inscription en première année de doctorat** pour l'année 2025–2026 ;
- Une copie du **bulletin n°3**, datant de moins de trois mois ;
- Un **certificat médical récent** (moins de 3 mois) attestant de l'aptitude physique et mentale à mener des travaux de recherche ;
- Une **déclaration sur l'honneur de disponibilité totale**, avec signature légalisée ;
- Une **attestation de non-affiliation** à la CNSS et à la CNRPS.

Tout dossier incomplet ou déposé hors délais sera automatiquement rejeté.

## 7. Dispositions finales

L'attribution définitive du CEED est subordonnée à la validation des résultats par les instances compétentes et à la signature du contrat, lequel n'entre en vigueur qu'après approbation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

---

**Le dépôt des dossiers aura lieu**

**02 Mars 2026**

au bureau d'ordre de la **FSEG de Nabeul**

---

